

temps partiel et le nombre d'heures de travail qu'ils accomplissent au cours de la semaine de rapport; le nombre d'heures de travail supplémentaires, le temps perdu à cause des absences, le roulement de la main-d'œuvre, les différends ouvriers, les congédiements temporaires, etc.; les exigences particulières des diverses occupations, et les variations proportionnelles entre travailleurs et travailleuses.

Les gages moyens varient selon la répartition des employés par industrie et par région où les niveaux de salaires s'écartent de la moyenne en raison des variations dans les taux de salaires de base; selon le sexe, l'occupation, les bonis ou les commissions, les niveaux d'activité, etc. Les gains des employés à traitement sont plus élevés, en moyenne, que ceux des autres catégories, surtout parce qu'ils comptent dans leurs rangs des gens des professions libérales et des administrateurs qui sont relativement bien payés. Les gains des employés sont en général sensiblement moins élevés que ceux des hommes qui travaillent dans les mêmes industries en raison surtout des différences dans le salaire et l'occupation, de la plus grande fréquence du travail à temps partiel et des absences chez les femmes, et du fait qu'elles comptent un plus grand nombre d'employées jeunes et moins expérimentées.

En 1959, les traitements et salaires versés par les industries manufacturières canadiennes ont atteint \$5,073,073,706, soit une augmentation de \$3,227,300,257 (175 p. 100) sur 1945; le gain moyen annuel par employé est passé de \$1,649 à \$3,891, soit une augmentation de 136 p. 100, durant la même période. Les gains annuels des ouvriers ont augmenté de 131 p. 100, et ceux des employés de bureau de 128 p. 100, ce qui réduit l'écart entre les gains annuels des deux groupes. En 1945, les gains annuels des ouvriers représentaient 70.2 p. 100 de ceux des employés de bureau et en 1959 le pourcentage a atteint 71.0.

La proportion de travailleuses employées à la fabrication a aussi subi une modification. Au cours des années de guerre, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, la proportion a augmenté et en 1945 elle avait atteint 27.7 p. 100; en 1949 elle a baissé à 24.0 p. 100 et en 1954 à 22.6 p. 100; en 1959, la proportion, légèrement augmentée, était de 22.8. Si l'on compare les gains annuels des diverses industries, il faut tenir compte de la proportion de travailleuses employées par chacune car les femmes en tant que groupe reçoivent des salaires moins élevés que les hommes. Les industries formées d'un grand nombre de petits établissements, où la proportion de travailleuses est élevée, présentent en conséquence des gains annuels moyens moins élevés. Les industries des filés et tissus de coton, conserves et préparations de fruits et de légumes, vêtements de femmes, fabriques de chaussures et vêtements d'hommes sont les principales de cette catégorie.

On peut établir des comparaisons intéressantes entre les salaires et traitements et la valeur ajoutée par la fabrication. On obtient la valeur ajoutée, en soustrayant le coût des matières premières et du chauffage et l'électricité de la valeur brute des produits. La différence représente la valeur ajoutée aux matériaux par le travail en usine.

La valeur ajoutée constitue la véritable production de l'entreprise manufacturière et fournit seule les fonds nécessaires au paiement des traitements et salaires, de l'intérêt, du loyer, des taxes, des réparations, et de tous les autres frais généraux courants, de même que les bénéfices. En tenant compte de la valeur ajoutée par la fabrication enregistrée par les différentes industries on obtient un total pour l'industrie manufacturière en général qui évite tout double emploi. Les chiffres représentant la valeur ajoutée, qui ne sont pas reproduits à l'intérieur de l'industrie manufacturière, représentent plus fidèlement la valeur totale de la production manufacturière que la valeur brute de la production.